

Lundi le 20 juin 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à 13h30, le 20 juin 2022, en la salle Lévis St-Yves, 2451 rue Camirand, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Julie Bibeau :

Messieurs Martin Harvey, conseiller au siège #1
Réjean Michaud, conseiller au siège #3
Denis Bergeron, conseiller au siège #5
Georges Lysight, conseiller au siège #6
Madame Sylvie Lacoursière, conseillère au siège #4

Madame Doris Jetté, conseillère au siège #2 avait justifié son absence.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par madame la mairesse afin de prendre en considération les sujets suivants :

1. Non-renouvellement du placement bancaire venant à échéance.
2. Paiement au complet de l'échéance de l'emprunt relatif au règlement 242-09
3. Démission de la mairesse
4. Nomination d'un greffier-trésorier intérimaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 13h30, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et Madame Julie Bibeau ouvre la séance.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

165-06-2022 SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE

Considérant que le poste de greffier est présentement vacant, il est proposé par Monsieur Martin Harvey, appuyé par Madame Sylvie Lacoursière et unanimement résolu de nommer Madame Diane Desjardins secrétaire de la présente séance.

166-06-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Réjean Michaud, appuyé par Monsieur Martin Harvey, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Non-renouvellement du placement bancaire venant à échéance.
5. Paiement au complet de l'échéance de l'emprunt relatif au règlement 242-09
6. Démission de la mairesse
7. Nomination d'un greffier-trésorier intérimaire
8. Période de question
9. Clôture de la séance

167-06-2022 NON-RENOUVELLEMENT DU PLACEMENT BANCAIRE VENANT À ÉCHÉANCE.

Considérant qu'un placement au montant de 500 000 \$ placé à la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie au compte numéro 110260 vient à échéance le 16 mai 2022;

Considérant que cette somme a été prévue pour rembourser tout le solde de l'emprunt relatif au règlement 242-09 à son échéance du 12 juillet 2022;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Georges Lysight, appuyé par Monsieur Denis Bergeron et unanimement résolu de ne pas renouveler le placement au montant de 500 000 \$.

168-06-2022 PAIEMENT AU COMPLET DE L'ÉCHÉANCE DE L'EMPRUNT RELATIF AU RÈGLEMENT 242-09

Considérant que l'emprunt par billets auprès de la Banque Royale du Canada arrive à échéance le 12 juillet 2022;

Considérant que le conseil a budgété le remboursement du solde complet de l'emprunt à son échéance;

Considérant que le conseil dispose des sommes nécessaires au remboursement total du solde de l'emprunt relatif au règlement 242-09;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Denis Bergeron, appuyé par Monsieur Georges Lysight et résolu d'autoriser le paiement, à la Banque Royale du Canada, de la tranche de financement prévue au contrat de financement au montant de 96,500 \$, ainsi que du solde de l'emprunt concernant le règlement 242-09 au montant de 516 900 \$, tel que budgété.

169-06-2022 DÉMISSION DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Julie Bibeau informe le conseil qu'à son grand regret, elle doit, pour raison de santé, renoncer à son mandat de mairesse et ce à compter du 23 juin 2022. Elle dépose une lettre de démission à cet effet.

C'est avec regret qu'il est proposé par Monsieur Georges Lysight, appuyé par Monsieur Réjean Michaud et résolu d'accepter la démission de Madame Bibeau.

Le conseil salue sa contribution et la remercie pour son dévouement et la disponibilité qu'elle offre pour le transfert des dossiers au maire suppléant.

170-06-2022 NOMINATION D'UN GREFFIER-TRÉSORIER INTÉRIMAIRE

Considérant que le poste de directeur général, greffier et trésorier est présentement vacant;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un officier municipal durant la période intérimaire;

Considérant que monsieur Michael Desaulniers-Desbiens actuellement à l'emploi de la Municipalité a accepté ce mandat intérimaire dont les conditions seront ajustées pour tenir compte des responsabilités de ce mandat temporaire;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Martin Harvey, appuyé par Monsieur Réjean Michaud et unanimement résolu de nommer monsieur Michael Desaulniers-Desbiens au poste de greffier-trésorier intérimaire et de l'autoriser à signer les chèques, pièces bancaires, les contrats et autres documents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, pour la durée de son mandat intérimaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

171-06-2022 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Monsieur Réjean Michaud, appuyé par Monsieur Martin Harvey, il est unanimement résolu de lever la séance à 14 h 00.

Julie Bibeau
Mairesse

Diane Desjardins
Secrétaire de la séance

Je, Julie Bibeau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRESSE